

Fiche d'inscription --- Saison 2007 / 2008

Catégorie	Années de naissance	Cotisation
Débutants	2000 – 2001	35 €
Poussins	1998 – 1999	38 €
Benjamins	1996 – 1997	
13 ans	1994 – 1995	43 €
15 ans	1992 – 1993	
18 ans	1989 – 1991	47 €
Seniors	1973 – 1988	61 €
Vétérans	----> 1973	
Dirigeants		Pris en charge par le club

- Les joueurs n'ayant pas **acquitté leur licence** au début des compétitions officielles ne pourront pas jouer.
(Toutefois les règlements échelonnés sont possibles.)

- Les licences renouvelées **après** le 30 septembre 2007 seront **majorées** de **10€**

Nom : Prénom : Sexe : M / F

Date de naissance : Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Téléphone : Portable: @mail :

Date et Signature (parent pour les mineurs) : le __ / __ / 2007

Moi parent accepte de participer à la vie du club en tant que :

Dirigeant Entraîneur Arbitre Accompagnateur Sponsor Autre

Documents à fournir :

- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du football (première licence)
- Autorisation de sortie du dernier club quitté (joueurs venant d'un autre club)

Mode de règlement : Espèce - Chèque n°.....

Notas :

- ✓ La présente fiche signée vaut autorisation parentale pour les mineurs **à pratiquer** le football au sein du CSL et **à être véhiculés** lors des déplacements par un dirigeant du club ou un parent désigné par celui-ci.
- ✓ La présente fiche signée vaut **acceptation de la charte sportive**.
- ✓ La présente fiche signée vaut également autorisation **à utiliser l'image** du joueur, en individuel ou par équipe, sur supports papier (revue de presse, plaquette...) et/ou électronique (CD-ROM, Internet...) et ce sans contrepartie (matérielle, financière...).
- ✓ Le signataire reconnaît avoir été informé des possibilités **d'assurances complémentaires**.

CHARTRE SPORTIVE – SAISON 2007 / 2008

Le but du CSL football est l'accomplissement individuel de chaque sportif qui lui est confié, mais le CSL doit aussi lui apprendre à vivre en communauté, à accepter les différences (raciales ou sociales) et à lui faire partager ce qui nous rendra fort : l'esprit d'équipe.

Pour cela, chaque personne signant une licence au CSL football s'engage automatiquement au respect des différents points mentionnés ci-dessous :

- 1) Seuls les joueurs ayant **régulé leur licence** seront convoqués pour les compétitions officielles.
- 2) Sauf dérogation, les joueurs ne seront convoqués dans les équipes supérieures de chaque catégorie que s'ils participent à au moins **un entraînement par semaine**, ceci dans un objectif de compétitivité.
- 3) Toute **absence ou retard non justifié** à une compétition entraînera automatiquement une suspension définie par une commission associant le ou les dirigeants de l'équipe et l'entraîneur.
- 4) Tout joueur, dirigeant ou éducateur écopant d'une sanction administrative à la suite de contestations, gestes déplacés, insultes, coup volontaire **devra régler l'intégralité du montant de l'amende** et sera susceptible de sanction supplémentaire par la commission de discipline interne au club.
- 5) **Pour les équipes de jeunes**, les parents s'engagent à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité.
- 6) Tout joueur ou dirigeant perturbant le bon déroulement des entraînements ou faisant preuve d'un **comportement anti-sportif** lors d'une compétition sera sanctionné par la commission de discipline interne au club.
- 7) Chaque licencié senior s'engage à **participer à la vie du club** (arbitrage, aide lors de match de jeunes ou au bar) au moins 2 fois dans la saison.

Tous les membres du CSL sont tenus au **respect des personnes** (entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, joueurs), **des horaires** (entraînements ou matches) **mais aussi** de l'ensemble du **matériel et des installations**.

- Rappel** :
- Dirigeants, entraîneurs, joueurs et parents sont des modèles pour les plus jeunes.
 - Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires.
 - La salle du bar doit être fermée à minuit sur la semaine et à 19 heures le dimanche (sauf le jour de repas).
 - Il faut prévenir en cas de retard, d'absence ou de maladie.

Le Club Sportif Lionnais
Football